



Organisation du Spectacle Aérien Public d'Aéromodélisme le 3 juillet 2022 à Itxassou

Manifestation annuelle organisée par l'ACBL, amicale et sympathique, pour catégories A et B sauf pulsos.

Seuls les télépilotes disposant de la « Qualification de Pilote De Démonstration » sont autorisés à voler dans cette manifestation. Cette qualification figure sur la licence Fédérale des pilotes.

L'ACBL vérifie à l'inscription que les pilotes engagés sont licenciés et qu'ils disposent de la QPDD.

La manifestation est conforme à l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes. Les pilotes doivent remplir une fiche de participation Cerfa 16180*01 pour chacun de leur modèle présenté.

L'ACBL rappelle aux pilotes qu'il est de leur responsabilité que les modèles soient enregistrés à la DGAC (loi drones).

La manifestation se déroule sur l'aérodrome d'Itxassou dont le périmètre est clôturé. Ce site est le cadre habituel d'évolution du club ACBL, déclaré au Service de l'Information Aéronautique sous le N° d'AIP 9136.

La zone réservée aux pilotes est séparée de l'espace public par des barrières. L'accès à la zone réservée se fait par le « point d'accès pilotes », près de la régie.

Les pilotes et leur mécano sont identifiés par un badge ou un bracelet autorisant l'accès à la zone réservée.

Le service d'ordre de l'ACBL n'autorise l'accès qu'aux personnes badgées. Le service d'ordre veille régulièrement à ce qu'aucune personne publique ne pénètre dans la zone réservée.

Sur le terrain, le déroulement des présentations se fait sous l'autorité du chef de piste (directeur des vols).

Le matin, avant de commencer les vols, les pilotes doivent participer au briefing qui est organisé pour expliquer aux pilotes les règles de sécurité et les zones de vol spécifiques à notre site.

Pendant l'exécution des vols, le chef de piste s'assure que les pilotes se tiennent dans la « zone télépilotes ».

Depuis le nouvel arrêté, la zone de décollage/atterrissage dépend de la catégorie du modèle qu'on présente : Cat A à 50m, Cat B à 80m (voir Plan du terrain et chapitre 6.4.2 du guide DSAC)

Le volume de présentation et sa distance/public dépend de la catégorie du modèle et de la vitesse à laquelle il évolue. (voir tableau chapitre 6.4.2 du guide DSAC)

Le plafond est fixé à 300m/sol. Les limites sont fixées à 500m à l'est, 400m à l'ouest, et 300m au nord.

L'ordonnancement des vols est libre. Les pilotes qui souhaitent prendre un vol placent leur avion en ordre dans la file d'attente. La mise en route du moteur se fait au dernier moment, juste avant la prise de piste, face à la zone de vol et dans une position décalée de la zone télépilotes.

Aucun démarrage de moteur n'a lieu dans l'aire de stationnement.

Les présentations en vol à plusieurs modèles simultanément sont uniquement autorisées par le chef de piste si il connaît par expérience l'aptitude des télépilotes à voler simultanément.

Le chef de piste peut à tout moment, s'il le juge nécessaire, annuler une présentation en vol si :

- un télépilote ne respecte pas les consignes
- les conditions de sécurité ne sont pas remplies
- les conditions météo sont défavorables (vent trop fort, brouillard, etc...)